

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 03/07/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 1^{ER} JUILLET 2020

2020-022 – CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'INGENIEUR POUR LA REVISION DU PCAET DU PAYS D'ARLES ET SUIVI DE LA LABELLISATION CIT'ERGIE

Nombre d'élus en
exercice : 24 sièges

Suffrages :

13 présents dont 4
suppléants

Absents : 15

Procurations : 1

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation du

24.06.2020

Dans les conditions de

la loi d'urgence

sanitaire du 23 mars

2020 et du 22 juin

2020

Etaient présents :

ACCM : Madame Marie-Rose LEXCELLENT (suppléante), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Michel FENARD, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant) ; Monsieur Jean MANGION, Alice ROGGIERO (suppléante) ;

TPA : Monsieur Max GILLES, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

Etaient excusés :

ACCM : Monsieur Nicolas KOUKAS, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER, Monsieur Mohamed RAFAÏ,

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Hervé CHERUBINI,

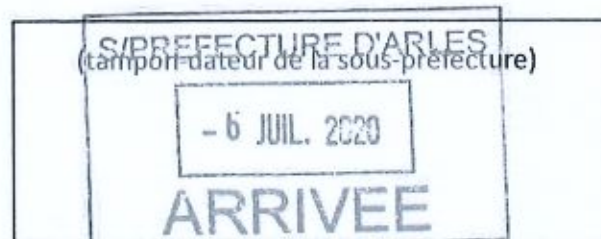
TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON,

Avait donné procuration : Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

Fait à Arles le 3 juillet 2020

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



CONSEIL SYNDICAL DU 1^{ER} JUILLET 2020

2020.022 – PERSONNEL DU PETR– CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE.E DE MISSION TRANSITION ENERGIQUE ET ECOLOGIQUE

Nombre d'élus en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
13 présents dont 4
suppléants
Absents : 15
Procurations : 1
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
24.06.2020
Dans les conditions de
la loi d'urgence
sanitaire du 23 mars
2020 et du 22 juin 2020

Etaient présents :

ACCM : Madame Marie-Rose LEXCELLENT (suppléante), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Michel FENARD, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant) ; Monsieur Jean MANGION, Alice ROGGIERO (suppléante) ;

TPA : Monsieur Max GILLES, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

Etaient excusés :

ACCM : Monsieur Nicolas KOUKAS, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER, Monsieur Mohamed RAFAÏ,

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Hervé CHERUBINI,

TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON,

Avait donné procuration : Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

.....

Rapporteur : Monsieur Michel FENARD

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la délibération du BUREAU syndical du PETR n° 2019-018 portant engagement du territoire dans un contrat de transition écologique et mise en œuvre des orientations du PCAET en matière de valorisation matière et énergétique des ressources locales ;

Le contexte :

Le territoire du Pays d'Arles s'est doté d'une stratégie de transition énergétique et d'adaptation au changement ambitieuse, validée en 2016 par l'adoption en BUREAU syndical de son Plan climat territorial. Une forte dynamique est à l'œuvre sous l'impulsion du Comité de pilotage. L'évaluation à mi-parcours du PCAET a été réalisée au cours de l'année 2019 et présentée en Comité de pilotage mi-septembre, la révision devant être finalisée pour juin 2022.

Par ailleurs, la candidature du Pays d'Arles au Contrat de Transition Ecologique, déposée par le PETR, les trois intercommunalités membres et les parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue, a été sélectionnée par le Ministère de la transition écologique et solidaire en juin dernier. Le CTE accompagnera des actions en faveur de quatre pistes majeures, à savoir : la production de matériaux biosourcés et d'énergie issue de la biomasse, l'exploitation du potentiel solaire et la réutilisation des eaux usées traitées.

Concomitamment, fin 2019, dans la dynamique du Contrat de Transition Ecologique, les EPCI ont sollicité l'ADEME pour s'engager dans le processus de labellisation Cit'ergies qui viendra nourrir l'élaboration du plan d'action pertinent et complet pour le PCAET et renforcer le volet communication des collectivités engagées.

Fort de ses atouts considérables, biodiversité, patrimoine naturel, localisation, le Pays d'Arles et ses membres, initient un tournant irrémédiable en faveur d'une action publique et privée exemplaire au regard de la préservation de l'environnement et de la transition écologique.

Une première étape pourrait être engagée à l'automne 2020 et prendre la forme d'une déclaration politique forte, d'un programme de manifestations et actions (organisées par le territoire ou dans lesquelles nous nous inscrivons), et surtout d'un changement important dans la définition des priorités du territoire. D'autres initiatives de communication pourraient être prises à travers des événements organisés directement par le Pays d'Arles ou dans lesquels celui-ci se glisserait.

Considérant ces missions nouvelles confiées au PETR qui se traduisent par un accroissement d'activité d'ingénierie ;

Je vous propose la création d'un emploi d'ingénieur territorial.

Cet emploi sera pourvu sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du janvier 1986 modifiée par la loi 2012-346 du 12 mars 2012. Poste à temps complet sur une durée déterminée de 36 mois.

En équipe et rattaché au chef de projet du PCAET, le chargé de mission sera chargé de mettre en œuvre, réviser et animer la politique de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique du territoire en veillant à la transversalité en interne et sur le territoire dans un contexte d'élaboration partenariale d'un Contrat de Transition Ecologique et de révision du projet de territoire. Il participera à leur élaboration collective en favorisant la cohérence avec les orientations du PCAET.

- Participer au suivi, à l'animation et la révision du PCAET, suivi des indicateurs, accompagnement des maitres d'ouvrage, mobilisation des acteurs,
- Assurer avec le chef de projet plan climat la consolidation de l'avancement du plan d'actions, évaluation et amélioration continue, valorisation et communication,
- Prendre part aux missions transversales récurrentes et aux reporting
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Contrat de Transition Ecologique,
- Conduire et suivre des projets dans les thématiques des énergies renouvelables, de la maîtrise des énergies, de l'amélioration énergétique sur le territoire (montage de projets, recherche de financements, analyse technique et financière des projets, recherche de financement et appels à projet européens),
- Coordonner la démarche de labellisation Cit'ergie dans laquelle les EPCI du Pays d'Arles s'engagent,

- Participer au développement de coopérations avec les acteurs du PCAET et du CTE, participer aux réseaux d'acteurs locaux,
- Participer à des démarches et projets transversaux (Scot en Transition, SIG mutualisé...).

L'agent sera rémunéré par référence à l'espace indiciaire du grade d'ingénieur. Les candidats devront justifier d'excellentes connaissances juridiques, scientifiques et techniques dans les champs de l'énergie, du climat et du développement durable. Ils devront démontrer une volonté forte de s'impliquer dans la transition climatique et énergétique, être doté d'un esprit d'équipe, d'un sens de l'organisation et d'un esprit de synthèse, être force de proposition. Les candidats devront être titulaires d'un diplôme d'études supérieures (BAC + 5) ou d'une expérience significative. En cas de carence d'un agent titulaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire.

Le soutien financier de l'ADEME est d'ores et déjà acquis pour une durée de 36 mois, abondant ainsi les charges de personnel, charges connexes et budget triennal en faveur d'un plan de communication de révision du PCAET.

Le PETR recherchera, en complément le soutien financier d'autres partenaires au titre desquels la Région PACA et le FEDER.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - AUTORISER** la création d'un emploi de chargé de mission transition énergétique et écologique pour une durée de 36 mois sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du janvier 1986 modifiée par la loi 2012-346 du 12 mars 2012 ;
- 2 - AUTORISER** le Président à engager toute démarche nécessaire auprès de ses partenaires financiers dans le cadre de ses dispositifs de soutien à l'ingénierie des territoires ;
- 3 - PRÉCISER** que les dépenses correspondantes à cet emploi seront inscrites au budget de l'exercice et suivant.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

